

LE CONSEIL EN FORMATION auprès des institutions

Vous dirigez une institution et souhaitez développer des formations intégrées à vos projets institutionnels

Vous souhaitez articuler le développement de compétences des collaborateurs au processus RH de l'institution que vous gouvernez

Vous voulez réaliser un plan de formation annuel pour une gestion prévisionnelle du budget formation

La formation comme un moyen de lutte contre l'usure professionnelle, l'obsolescence des compétences et les risques psychosociaux

PARTENAIRE FORMATION.CH

Développe et met en œuvre des dispositifs et des actions de formation intégrées au projet d'établissement

Conseille et assiste les institutions dans l'organisation, l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de leurs dispositifs de formation

Définit les besoins en matière d'évolution professionnelle

Conçoit des plans de formation

Conseille et assiste les institutions sur des problématiques RH : absentéisme, turnover, difficulté de recrutement etc.

Un entretien exploratoire (1h00 – 1h30 max.) au cours duquel vous présentez votre situation, nous vous questionnons sur votre environnement de travail pour vous faire une proposition dans les 10 jours qui suivent la rencontre.

De là, vous décidez de poursuivre la collaboration avec **PARTENAIRE FORMATION.CH** pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des ressources à activer alors l'entretien n'est pas facturé.

Vous pouvez aussi vous adresser à d'autres organismes alors nous facturerons l'entretien au montant forfaitaire de CHF 140.-

NOTRE POSTURE

- Nous accompagnons les institutions dans le respect du cadre qu'elle nous présente
- Nous nous positionnons comme partenaire de votre structure pour la durée du mandat
- Nous mettons à votre disposition des outils qui deviendront les vôtres
- Nous respectons le rythme que vous fixez